

CHANCELLERIE D'ÉTAT

CHA
Chancellerie d'Etat

LANCEMENT D'UNE INITIATIVE (*)

Le Comité d'initiative «15 000 logements pour sortir Genève de la crise» a informé le Conseil d'Etat de son intention de lancer une initiative populaire cantonale non formulée intitulée

Initiative populaire

«15 000 logements pour sortir Genève de la crise»

Les citoyennes et citoyens soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, en application des articles 64 et 65 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative non formulée. Ils demandent au Grand Conseil, dans les 30 mois dès la votation de cette initiative non formulée:

1. De déclasser au minimum 1 % du territoire cantonal, dans sa partie actuellement non constructible, afin d'y construire des logements répondant aux besoins de toutes les catégories de la population, en particulier de la classe moyenne. Les terrains doivent être déclassés en zone à bâtir primaire. Ces déclassements interviendront, dans un délai de 30 mois, en sus de ceux déjà prévus par le Plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire.
2. De choisir les terrains appropriés, proches des réseaux d'infrastructures existants, de sorte qu'ils puissent être équipés et disponibles rapidement.
3. D'édicter des dispositions permettant d'accélérer et de simplifier les procédures d'octroi des autorisations de construire sur ces terrains, afin de mettre rapidement à la disposition de la population des logements qui lui font actuellement défaut.

(*) Echéance du délai de récolte des signatures: 11 juillet 2005.

ARRÊTÉ

fixant la répartition des bénéfices de la loterie de la Suisse romande revenant au canton de Genève

Du 7 mars 2005

LE CONSEIL D'ÉTAT, vu les décisions prises par l'organe cantonal de répartition du produit de la loterie de la Suisse romande, lors de sa séance du 2 février 2005,

Arrête:

Article 1

Selon les propositions du 2 février 2005 de l'organe genevois de répartition du produit de la loterie de la Suisse romande, la répartition des bénéfices revenant au canton de Genève est fixée comme suit:

A. Action sociale / Personnes âgées, soit 265 000 F

1. Association Camarade (aménagement complémentaire des nouveaux locaux (50 000 F);
2. CGV - Centre genevois du Volontariat (soutien aux activités) (50 000 F);
3. Fondation Les réfugiés d'hier aident les réfugiés d'aujourd'hui (équipement informatique et espace enfants) (40 000 F);
4. Fondation Trajectoire (travaux et renouvellement machines blanchisserie) (115 000 F);
5. Terre des Hommes Suisse-Genève (adaptation logiciel de gestion) (10 000 F).

B. Jeunesse et éducation, soit 1 130 000 F

6. Association de la Bataille des Livres (8e édition) (40 000 F);
7. Association Genève-Loisirs.ch (mise en place d'une structure d'accueil de mineurs durant les vacances scolaires) (450 000 F);
8. Association pour les colonies de vacances de la paroisse catholique romaine du Christ-Roi (travaux de mise aux normes sécurité et d'entretien général) (200 000 F);
9. Cirqu'Art (rencontre internationale de cirque à Chêne-Bourg) (21 000 F);
10. Colonie de vacances - Chalet Suisse (travaux de rénovation du bâtiment) (25 000 F);
11. Colonie de vacances Saint-Gervais (travaux de rénovation) (200 000 F);
12. Espace Famille (dispositif téléphone et Internet accueil des clients et acquisition de matériel) (9000 F);
13. Dreambox (création et représentation de spectacles) (80 000 F);
14. Fédération Protestante des Colonies de Vacances - FPCV (soutien d'activités) (35 000 F);
15. F-Information (actualisation des documents d'information) (30 000 F);
16. Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle FAS'e (réalisation de matériel de communication grand public) (40 000 F);

C. Santé et handicap, soit 406 156 F

17. ARGOS - Association d'aide aux personnes toxicodépendantes (acquisition véhicules) (34 856 F);
18. Association Danse-Habile Projet (activités de danse avec fauteils roulants (50 000 F);
19. Association genevoise des aphasiques (organisation d'un congrès national) (10 000 F);
20. Association romande Pro Mente Sana (acquisition équipement informatique et matériel bureautique) (25 000 F);
21. Ecole active spécialisée «La Voie Lactée» (renouvellement équipement informatique) (20 000 F);
22. Fondation Health On the Net (réalisation d'une recension et présentation des sites Internet santé de Suisse romande) (100 000 F);
23. Groupe Sida Genève (soutien exceptionnel plate-forme sida-enfants) (30 000 F);
24. Handicap International (renouvellement équipement informatique) (7300 F);
25. Pro - Entreprise Sociale Privée (surcôt extension bâtiment) (129 000 F);

D. Culture, soit 1 045 450 F

26. Académie de Musique de Genève (fin travaux isolation phonique) (19 800 F);
27. Alias Compagnie (danse) (25 000 F);
28. Amilcar Compagnie (théâtre de marionnettes) (5000 F);
29. Association Attitudes (ouvrage rétrospectif sur expositions organisées) (10 000 F);
30. Association Carte Blanche (théâtre) (15 000 F);
31. Association Danse Allegro (danse) (5000 F);
32. Association de Soutien à la Musique Vivante (festival «Voix de fête») (20 000 F);
33. Association Gran Caldo (comédie musicale) (15 000 F);
34. Association ici (ailleurs) (atelier théâtre musical et spectacle) (2000 F);
35. Association Jean Marteau (recueil de poésies J.-P. Darmsteter) (2000 F);
36. Association Juste vraie (festival de danse hip-hop) (5000 F);
37. Association Les Arts Production (2e Mondial de catch impro) (20 000 F);
38. Association Musique en herbe (8e édition festival Open Sky 2005) (4000 F);
39. Association Polonoise de Genève (organisation de manifestations artistiques et culturelles) (18 650 F);
40. Association pour la promotion de la Coopérative renouveau de Saint-Jean (exposition «Photographies rurales») (2000 F);
41. Association pour le développement des musiques vivantes (concerts) (8000 F);
42. Association pour le Quatuor Terpsicordes (concerts) (8000 F);

43. Association Villa Dutoit (exposition «Couleurs baroques») (8000 F);

44. Association Vital-Arts (théâtre) (20 000 F);

45. Association Voix et Regard (théâtre) (20 000 F);

46. Atelier Cécilia (théâtre) (30 000 F);

47. Atelier Théâtre-en-jeu (concert chanson francophone) (4000 F);

48. Black Movie (15e édition du festival) (20 000 F);

49. Cie théâtrale Folledeparole (théâtre) (5000 F);

50. Compagnie A.A. (théâtre) (5000 F);

51. Compagnie des Hasards (théâtre) (4000 F);

52. Compagnie du Tards (théâtre) (10 000 F);

53. Compagnie H20 (théâtre) (15 000 F);

54. Compagnie La Gente (théâtre) (15 000 F);

55. Compagnie Le Bestiaire à pampilles (théâtre) (12 000 F);

56. Compagnie les Bamboches (théâtre marionnettes) (10 000 F);

57. Compagnie Quivala (théâtre) (25 000 F);

58. Compagnie un air de clown (théâtre) (10 000 F);

59. Compagnie X225 (théâtre) (20 000 F);

60. Ensemble Cantus Laetus (concert) (6000 F);

61. Festival Archipel (édition 2005 de la manifestation) (60 000 F);

62. Festival International du Film sur les Droits Humains (3e édition) (60 000 F);

63. Fondation pour les arts visuels (exposition de céramique contemporaine dans le cadre d'EuropArt) (15 000 F);

64. Fugues en bleu (festival musique et poésie) (10 000 F);

65. Gypsy Festival 05 (musique danse orientale et flamenco) (6000 F);

66. Orchestre de Chambre de Genève (concert) (40 000 F);

67. Poètes de la Cité (Journée mondiale de la poésie) (4000 F);

68. Société genevoise des écrivains (fête de la poésie 2005) (5000 F);

69. Teatro Malandro (théâtre) (175 000 F);

70. Théâtre d'Avully (musique théâtre) (12 000 F);

71. Théâtre de Saint-Gervais (théâtre) (20 000 F);

72. Théâtre des Amis (projets culturels saison 2005) (100 000 F);

73. Théâtre des gens (théâtre) (10 000 F);

74. Théâtre Marathon (théâtre) (30 000 F);

75. Undertown (festival Open Air) (25 000 F);

76. Vision du Réel (11e édition du festival annuel) (50 000 F).

E. Formation et recherche, soit 227 655 F

77. Association Eco-Attitudes (matériel de sensibilisation des enfants à l'alter-consommation) (5000 F);

78. EPI - Association pour un Espace de Pratique Instrumentale (manifestation vingtième anniversaire) (8000 F);

79. Fondation Art et Histoire (colloque) (10 000 F);

80. Fondation François de Sales (travaux d'aménagement du centre universitaire catholique - foyer étudiants et espace culturel) (150 000 F);

81. Observatoire du Crime Organisé OCO (organisation d'un forum international) (10 000 F);

82. Pro Natura (renouvellement matériel de production du périodique *Le Malagnou*) (35 000 F);

83. Société genevoise de minéralogie (équipement d'un atelier pour le groupe junior) (655 F);

F. Conservation du patrimoine, soit 410 000 F

84. Amies retraitées du parascolaire (ouvrage commémoratif sur le parascolaire) (10 000 F);

85. Archives internationales de musique populaire AIMP (travaux de mise en ordre et sauvegarde fonds de musique populaire, en collaboration avec le Musée d'ethnographie) (300 000 F);

86. Association des amis de Vie Art Cité (monographie consacrée à Luc Tiercy, sculpteur genevois) (10 000 F);

87. Association catholique romaine de Saint-Clément Paroisse de Collex-Bossy (travaux de réfection du clocher) (20 000 F);

88. Association de la Pélissier (travaux de restauration de l'orgue et de réhabilitation de la verrière centrale) (50 000 F);

89. Association du Bon Secours (plaque de commémoration du centenaire de l'institution) (10 000 F);

90. Fédération cantonale du costume genevois (réalisation documentaire) (10 000 F);

G. Environnement, soit 38 000 F

91. Association & Noo (documentaires sur le thème de l'eau) (8000 F);

92. Association Farne 2005 (programme culturel de la manifestation) (30 000 F);

H. Divers, soit 45 000 F

93. Association Internationale Conference Volunteers (mise à jour centre de documentation, rénovation locaux, acquisition matériel informatique) (20 000 F);

94. Association pour la création et le développement d'un institut genevois de la culture à Saint-Petersbourg (contribution aux frais d'équipement) (20 000 F);

95. Association www.darksite.ch (mise à jour site d'hébergement de sites Internet associatifs gratuits) (5000 F).

Total: 3 567 261 F.

Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:
Robert HENSLER.

ARRÊTÉ

approuvant l'avenant No 4 à la convention entre la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS) et santésuisse

Du 7 mars 2005

LE CONSEIL D'ÉTAT, vu les articles 39 et 46, alinéa 4, de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal);

vu l'article 7 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS);

vu la convention tarifaire du 15 décembre 2003, ses avenants 1 à 3 et son annexe, conclue entre la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS) et santésuisse, re-

lative à la prise en charge des soins dans les établissements médico-sociaux (EMS);

vu la liste des adhérents du 24 février 2004 faisant partie intégrante de ladite convention;

vu la lettre du surveillant des prix du 27 janvier 2004 signalant sa renonciation à formuler une recommandation, tout en précisant néanmoins que, selon l'article 44 LAMal, il est interdit de facturer aux pensionnaires des coûts pour des prestations de soins fournies en application de la LAMal, qui dépassent les forfaits convenus avec les assureurs maladie;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 avril 2004 approuvant la convention tarifaire du 15 décembre 2003, conclue entre la FEGEMS et santésuisse, relative à la prise en charge des frais de soins dans les EMS;

vu le courrier de la FEGEMS du 3 novembre 2004, transmettant l'avenant No 4 du 18 octobre 2004 à la convention tarifaire du 15 décembre 2003 stipulant que les forfaits EMS ainsi que les tarifs en unité d'accueil temporaire (UAT) appliqués en 2004 sont maintenus en 2005,

Arrête:

1. L'avenant No 4 du 18 octobre 2004 à la convention tarifaire du 15 décembre 2003 pour les forfaits EMS ainsi que les tarifs UAT maintenant pour 2005 les forfaits et tarifs appliqués en 2004 est approuvé.

2. Sa date d'entrée en vigueur est fixée rétroactivement au 1er janvier 2005.

3. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Conseil fédéral dans le délai de 30 jours, dès sa publication, conformément à l'article 53 LAMal.

4. Le présent arrêté est exécutoire nonobstant recours.

Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:
Robert HENSLER.

ARRÊTÉ

relatif à la nomination du médecin-chef de service, service d'abus de substances, à 100 %, au département de psychiatrie des hôpitaux universitaires de Genève

Du 7 mars 2005

LE CONSEIL D'ÉTAT, vu l'article 5, alinéa 4, de la loi sur les établissements publics médicaux, du 19 septembre 1980 (K 2 05);

vu la décision du conseil d'administration des hôpitaux universitaires de Genève du 9 décembre 2004,

(Suite page suivante)

Dès maintenant, en grande «première»,

Geneux Dancet assure à vie votre toiture plate

Une **garantie illimitée** qui protège votre toiture, neuve ou existante, réalisée par nous ou par d'autres. Pour toujours!

Pour une prime annuelle peu coûteuse, nous garantissons par **contrat** :

- le contrôle et l'entretien nécessaires de votre toiture
- la remise en état de zones en cas de dégradations
- sa réfection totale lorsque l'étanchéité ou le revêtement est en fin de vie
- la réassurance de votre contrat par un organisme ad hoc.

Contactez **Geneux Dancet SA**

Tél. 022 989 11 12 - Fax 022 989 11 60

www.geneuxdancet.ch